

PÉRIODES D'OUVERTURE DE LA PÊCHE EN 2021

Extrait de l'arrêté réglementaire du 22 décembre 2020

FAUX DE 4 ^{the} CATEGORIE du samed 13 mars inclus au dimanche 19 aeptembre 2021 inclus Trotte and Us served 13 mars inclus au dimanche 19 aeptembre 2021 inclus Trotte and Us served 13 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Au served 13 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 13 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 13 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 13 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 13 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 13 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 13 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 14 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 15 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 15 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 15 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 15 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 15 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 15 mars inclus au dimanche 19 septembre notes Us served 15 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus Us Parker experience Us Parker experience Us pected in pecte 15 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus Us Parker experience 10 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus Us Parker experience 10 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus Us Parker experience 10 mars inclus au dimanche 19 mars inclus 20 mars	Liberté	Extrait de l'arrête regien	ientaire du 22 décembre 2020				
Tritle Fano Samme de Frontière de du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre 2021 inclus de samme 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Samme de Frontière du du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Samme de Frontière du du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Samdre du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Sandre du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Sandre du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Sandre du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Sandre du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Sandre du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Sandre du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Sandre du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Sandre du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Sandre du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Sandre du served 13 mais inclus au dimanche 19 septembre inclus Sandre du served 14 juillet inclus au bund 2 au 19 mais inclus au 19 mais incl	Égalité Fraternité	EAUX DE 1ère CATÉGORIE	EAUX DE 2ème CATÉGORIE				
Trutte Faro Sammo de Portible Trutte are-neciel du serned il 3 mass inclus au dimenche 10 septembre inclus du serned il 5 mass inclus au dimenche 10 septembre inclus Sandre du serned il 1 mai inclus au dimenche 10 septembre inclus Sandre du serned il 5 mass inclus au dimenche 10 septembre inclus Block- bass du serned il 5 mass inclus au dimenche 10 septembre inclus Block- bass du serned il 5 mass inclus au dimenche 10 septembre inclus du serned il 5 mass inclus au dimenche 10 septembre inclus Block- bass du serned il 5 mass inclus au dimenche 10 septembre inclus du serned il 5 mass inclus au dimenche 10 septembre inclus Exercise inclusione inclus au dimenche 10 septembre inclus Pethe sourinis à deritaine soligilistic inclus Exercise paticise Generalitie verte du 1º più let au 31 audi inclus Pethe sourinis à deritaine soligilistic inclus au 1º più let au 31 audi inclus Pethe sourinis à deritaine soligilistic inclus Exercises paticise price Generalitie verte du 1º più let au 31 audi inclus Autres expisce pisciceles du 1º più let au 31 audi inclus Exercises paticiseles du 1º più let au 31 audi inclus Exercises paticise pisciceles du 1º più let au 31 audi inclus Exercises paticise pisciceles du 1º più let au 31 audi inclus Exercises paticise pisciceles du 1º più let au 31 audi inclus Exercises paticise pisciceles du 1º più let au 31 audi inclus Exercises paticise pisciceles du 1º più let au 31 audi inclus Exercises paticise pisciceles du 1º più let au 31 audi inclus Exercises paticise pisciceles du 1º più let au 31 audi inclus Exercises paticise pisciceles du 1º più let au 31 audi inclus Exercises paticise pisciceles du 1º più let au 31 audi inclus audi 1º più let audi 1º più let audi 1º più l		dimanche 19 septembre 2021 inclus					
Saumon de Fontaine 9.0 servicol 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 24 julier inclus au 31 stolic inclus 10 servicol 24 julier inclus au 31 stolic inclus 10 servicol 24 julier inclus au 31 stolic inclus 10 servicol 24 julier inclus au 31 stolic inclus 10 servicol 24 julier inclus au 31 stolic inclus 10 servicol 24 julier inclus au 31 stolic inclus 10 servicol 24 julier inclus au 31 stolic inclus 10 servicol 24 julier inclus au 31 stolic inclus 10 servicol 3 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 24 julier inclus au 31 stolic inclus 10 servicol 24 julier inclus au 31 stolic inclus 10 servicol 25 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 25 mars inclus au dimanche 21 servicol inclus 10 servicol 25 mars inclus au dimanche 21 servicol inclus 10 servicol 25 mars inclus au dimanche 21 servicol inclus au 31 servicol inclus 10 servicol 25 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus 10 servicol 25 mars inclus au dimanche 21 servicol inclus au 31 servicol inclus 11 servicol 25 mars inclus au dimanche 21 servicol inclus au 31 servicol inc		OUVERTURE	S SPÉCIFIQUES				
du samed 1 mai inclus su dimanche 19 septembre inclus de se semand 2 al prime inclus au 31 décombre inclus de semand 2 al prime inclus au 31 décombre inclus de tre provent inclus au 31 decombre inclus de control 3 juine inclus inclus inclus au 15 juine inclus de semand 2 al juine inclus au 31 decombre inclus inclus au 31 decombre inclus de control 3 juine inclus au 31 decombre inclus au 31		du samedi 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus	du samedi 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus				
Sandre du samed 13 mais rolles au dimanche 19 septembrie inclus du samed 12 avoit inclus au 31 accidembre moise du samed 13 mais rolles au dimanche 19 septembrie moise du samed 15 mais rolles au dimanche 19 septembrie moise du samed 15 mais rolles au dimanche 19 septembrie moise du samed 15 mais rolles au dimanche 19 septembrie moise du samed 15 mais rolles au dimanche 19 septembrie moise du samed 15 mais rolles au dimanche 19 septembrie moise du fire private inclus au 31 accid inclus son 19 pierir moise de samed 2 pierir moise au 19 pierir moise de consideration de la considerat	Truite arc-en-ciel	du samedi 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus	,				
de sande 13 mars inclus au dinanche 19 septembre inclus bassin Licro-Britagnic du l'avvir inclus au 51 soût inclus bassin Licro-Britagnic du l'avvir inclus au 51 soût inclus bassin Licro-Britagnic du l'avvir inclus au 51 soût inclus bassin Licro-Britagnic du l'avvir inclus au 51 soût inclus bassin Licro-Britagnic du l'avvir inclus au 51 soût inclus bassin Licro-Britagnic du l'avvir inclus au 51 soût inclus bassin Licro-Britagnic du l'avvir inclus au 51 soût inclus bassin Licro-Britagnic du l'avvir inclus au 51 soût inclus Cervisse à pattes grêties du samed 24 juillet inclus au luman 2 août inclus Autres expecs piscicoles du samed 24 juillet inclus au dinanche 19 septembre inclus MEURES D'INTERDICTION Toutes expècse piscicoles la péche ne peut s'execur plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont de lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une de cours d'eau outplans d'eau définis avont de le coproduit de la cours d'eau outplans d'eau definis avont de lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une demi-heure avont le lever du soiel, in plus d'une de cours d'eau outplans d'eau du finis d'execute de la cours d'eau outplans d'eau du finis d'execute avont de le cours d'eau outplans d'execute avont de le cours d'execute avont de l	Brochet	du samedi 1 ^{er} mai inclus au dimanche 19 septembre inclus					
Does retail of site and to all ordinary to the company of the comp	Sandre	du samedi 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus	et du samedi 29 mai inclus au 31 décembre inclus du 1er janvier inclus au dimanche 31 janvier inclus				
bassic Lore-Breidagne : du 1" avair inclus au 31 août inclus bassin Lore-Breidagne : du 1" avair inclus au 31 août inclus au 15 pillet inclus au 15 pillet inclus au bassin Lore-Breidagne : du 1" avair inclus au 31 août inclus Pêche sourise à certaines obligations visées à l'article 11 de l'arrôté susvisé Carpe du 1" pillet au 21 août inclus du samed 24 pillet inclus au bund 2 août inclus du samed 24 pillet inclus au bund 2 août inclus du samed 24 pillet inclus au bund 2 août inclus du samed 31 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus du 1" pillet au 21 août inclus au 31 août inclus au au 31 août inclus au au 31 août inclus au 31 a	Black-bass	du samedi 13 mars inclus au dimanche 19 septembre inclus					
Cerevisse à pattes grêtes du samed 24 juillet inclus au luncil 2 août inclus du samed 24 juillet inclus au luncil 2 août inclus du samed 24 juillet inclus au luncil 2 août inclus du samed 24 juillet inclus au luncil 2 août inclus du samed 24 juillet inclus au luncil 2 août inclus du tr'i juillet au 31 août inclus au 31 août inclus du tr'i juillet au 31 août inclus au 31 août inclus du tr'i juillet au 31 août inclus au 31 août inclus du tr'i juillet au 31 août inclus au 31 août inclus du tr'i juillet au 31 août inclus au 41 août au 42 août	Anguille jaune	bassin Seine-Normandie (bassin de la Sélune) : du 13 mars inclus au 15 juillet inclus	bassin Loire-Bretagne : du 1 ^{er} avril inclus au 31 août inclus				
Autres espèces piscicoles Autres espèces piscicoles In péche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soiet, in plus d'une demi-heure après son coucher péche autres de loute heure de jour et de nuit du 1° janvier na 31 décembre inclus **HEURES D'INTERDICTION** Toutes espèces piscicoles In péche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soiet, in plus d'une demi-heure après son coucher péche autres de loute heure de jour et de nuit du 1° janvier a 31 décembre drais les pautes de cours d'eau ou plans d'eau définis l'annexe n' 2° de la faire de susveix l'autre demi-heure après son coucher péche autres de loute heure de jour et de nuit du 1° janvier a 31 décembre dus les parties de cours d'eau ou plans d'eau définis l'annexe n' 2° de la faire de susveix l'autre demi-heure après son coucher pêche autre de la louis péche de louis l'annexe n' 2° de l'année susveix l'autre demi-heure après son coucher pêche autre de l'annexe l'autre d'eau definis l'annexe n' 2° de l'antée susveix l'autre d'eau definis l'annexe n' 2° de l'antée susveix l'autre d'eau definis l'annexe n' 2° de l'antée susveix l'autre d'eau definis l'annexe n' 2° de la Riscole de de 0° m. Ercruise partie de la faire de l'annexe sur l'ensemble des cours d'eau quite au d'entre l'entre de l'annexe sur l'ensemble des cours d'eau quite au d'entre l'entre de l'annexe sur l'ensemble des cours d'eau d'entre de l'annexe l'anne	É		I				
Autres espèces piscicoles Toutes aspèces piscicoles Toutes aspeces piscicoles Toutes aspèces piscicoles Toutes aspèces piscicoles Toutes aspèces piscicoles Toutes aspèces piscicoles Toutes aspittate d'invier invier au 31 jarvier inclus ot observations Toutes aspèces piscicoles	· · ·	•	•				
Toutes espèces piscicoles Is péche ne peut évercer plus d'une demi-heure avant le lever du solei, in plus d'une demi-heure après son coucher pâche autorisée à toute heure de jour et de nuit du 1" janvier a s'écembre dans les parties de cours d'eau ou plans d'eau defins s'écembre dans les parties de cours d'eau ou plans d'eau defins s'écembre dans les parties de cours d'eau ou plans d'eau defins s'écembre dans les parties de cours d'eau ou plans d'eau defins s'écembre dans les parties de cours d'eau ou plans d'eau defins s'écembre dans les parties de cours d'eau ou plans d'eau defins s'écembre dans les parties de cours d'eau ou plans d'eau defins s'écembre de la cours d'eau ou plans d'eau defins s'écembre de la cours d'eau ou plans d'eau defins s'écembre de la cours d'eau ou plans d'eau defins angentée. Farrière de na faguille jaure Pache active de nuit interdite touts l'année accidentaire de la fair penise à l'eau de la la cours d'eau des l'autoritée de cours d'eau des l'eau de la des des l'eau de l'ea			-				
Toutes espèces piscicoles Is pêche ne pout s'exercer plus d'une demi-houre avant le tever du soleil, ni plus d'une demi-houre ayents sen coucher Procession	Autres especes piscicoles						
Per	Toutes espèces piscicoles						
Semoulie verte et rousse le colportage, la vente, la mise en vente ou l'achat de spécimens vivants ou morts, sont interdits		pêche autorisée à toute heure de jour et de nuit du 1 ^{er} janvier à 31 décembre dans les parties de cours d'eau ou plans d'eau définis					
Errorisse paties blanches of genoulle rousse Péche interdite toute l'année sur l'ensemble des cours d'eau grenoulle rousse Péche interdite toute l'année sur l'ensemble des cours d'eau grenoulle rousse Péche interdite toute l'année sur l'ensemble des cours d'eau argentée Péche interdite toute l'année sur l'ensemble des cours d'eau argentée Péche interdite toute l'année sur l'ensemble des cours d'eau argentée Péche interdite toute l'année sur l'ensemble des cours d'eau argentée Péche du sandre et du black bass Peche d'une de nuit interdite toute l'année Peche du sandre et du black bass Toute capture accidentelle doit être renise à l'es entre des l'années Peche d'une de nuit interdite toute l'année Peche du sandre et du black bass Toute capture accidentelle doit être renise à l'es entre des l'années Peche d'une d'une de Bourgon); pêche de sandre interdite du l'il parvier au 31 janvier inclus et d'inventer inclus au vendred it Am ainclus et d'années Peche d'une des l'années des l'années des l'années et l'années des l'années et l'années à l'atée des l'années et l'années au 31 décembre inclus Peche d'une des l'années et l'années et l'années à l'atée des l'années à l'atée des l'années et l'années et l'années et l'années à l'années et l'années et l'années à l'années et l'années à l'années et l'années et l'années à l'années et l'années à l'années et l'années ès d'années et l'années et l'années ès d'années et l'années et l							
Péche interdite toute l'année sur l'ensemble des cours d'eau grenoulle rouses							
Anguille 12 cm et anguille argentée Anguille jaune Sandre et black-bass Brochet et sandre Truite arc-en-clel Sandre S	Ecrevisse pattes blanches et						
Anguille jaune Sandre et black-bass Sandre S	Anguille <12 cm et anguille	pêche interdite toute l'année sur l'ensemble des cours d'eau					
bass, duute capture accidentelle doit être remise à l'ea immédiatement - plan d'eau de Haute-Vilaine (commune de Bourgon); pêche de sandre interdite du lundi 1" févré inclus au vendredi 14 mai inclus. Plan d'eau de la Rincerie (communes de Baldos et Sell Craonnaise); pele interdite du 1" janvier au 31 janvier inclus et de l'an novembre au 31 décembre inclus. Truite fario 25 cm 25 cm 25 cm 23 cm 34 cm 23 cm 35 cm 23 cm 35 cm 23 cm 35 cm 23 cm 35 cm 24 cm 25		pêche active de nuit interdite toute l'année					
Brochet et sandre Dan d'eau de la Rincerie (communes de Ballots et Sell Crannaise); péche interdite du 1" janvier inclus et de l'archorebre au 31 décembre la utilité planvier inclus et de l'Archorebre au 31 décembre inclus et d'archorebre au 31 décembre inclus et de l'archorebre au 31 décembre au	Sandre et black-bass		- plan d'eau de Haute-Vilaine (commune de Bourgon) : pêche du				
Truite fario 25 cm	Brochet et sandre		plan d'eau de la Rincerie (communes de Ballots et Selle Craonnaise) : pêche interdite du 1 ^{er} janvier au 31 janvier inclus et du				
Truite arc-en-ciel Saumon de fontaine Brochet Sandre 50 cm 60 cm 81 de 50 cm 81 de 50 cm 81 de 50 cm 81 de 50 cm 81 de 70 cm 82 de 70 cm 83 de 70 cm 84 cm 85 de 70 cm 86 de 70 cm 86 de 70 cm 86 de 70 cm 86 de 7		TAILLE MINIMA					
Saumon de fontaine 50 cm 60 cm 60 cm		-	-				
Sandre So cm So		23 cm	23 cm				
Black-bass 40 cm 30 cm 30 cm Ecrevisse à pattes grêles 9 cm 9 cm 8 cm 9 cm	Brochet	50 cm	60 cm				
Alose 9 cm 9 cm 9 cm 9 cm 8 cm 9 cm							
Grenouille verte 8 cm 8 cm 8 cm NOMBRE DE CAPTURES AUTORISÉES			-				
Salmonidés Sal		Q cm					
Salmonidés 6 (autres que le saumon et la truite de mer) par pêcheur et par jour Sandre, brochet, black-bass 2 brochets maximum par pêcheur et par jour PROCÉDÉS ET MODES 4 1 seule ligne montée sur canne munie de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus 1 2 lignes sur les plans d'eau visés à l'article 9 - 2) - parcours « no kill » sur les rivières la Sarthe à St pierre des Nids, l'advenne) à St Calais du Désert PROCÉDÉS ET MODES 2 lignes sur les plans d'eau visés à l'article 9 - 2) - parcours « no kill » sur les rivières la Sarthe à St pierre des Nids, l'advenne) à St Calais du Désert PROCÉDÉS ET MODES - parcours « no kill » sur les plans d'eau visés à l'article 9 - 2) - parcours « no kill » sur les rivières la Sarthe à St pierre des Nids, l'advenne) à St Calais du Désert PROCÉDÉS ET MODES PROCÉDÉS ET MODES PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE AUTORISÉS - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées au plus - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées au plus au plus montées au plus montées au plus d'ignes au plus montées au plus montées au plus d'ignes au plus au plus montées au plus montées au plus au plus d'ignes au plus montées au plus au plus d'			-				
Sandre, brochet, black-bass 2 brochets maximum par pêcheur et par jour PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE AUTORISÉS Cas général - 1 seule ligne montée sur canne munie de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus et 6 balances à écrevisses et 1 bouteille ou 1 carafe ne dépassant pas 2 litres - 2 lignes sur les plans d'eau visés à l'article 9 - 2) - parcours « no kill » sur les rivières la Sarthe à St pierre des Nids, l'Ernée à Andouillé et le ruisseau du Teilleul (affluent de la rivière la Mayenne) à St Calais du Désert Procédés ET MODES DE PÊCHE AUTORISÉS - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus cante nucle a haticielle au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de ligne moliée sur les barrages et écluses compris sur une distance de 50 m en aval de souvrages Domaine privé : autorisée à une seule ligne montée sur canne sur une distance de 50 m en aval de tout barrage ou écluse - 2 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de ligne en 1 haticielle au des Erveux à Villiers Charlemagne - réglementation spécifique sur les plans d'eau du Bordage et de la truite fairo - 2 lign	Cronoumo vorto						
PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE AUTORISÉS Cas général - 1 seule ligne montée sur canne munie de 2 hameçons ou da 3 mouches artificielles au plus et 6 balances à écrevisses et 1 bouteille ou 1 carafe ne dépassant pas 2 litres - 2 lignes sur les plans d'eau visés à l'article 9 - 2) - parcours « no kill » sur les rivières la Sarthe à St pierre des Nids, l'Ernée à Andouillé et le ruisseau du Teilleul (affluent de la rivière la Mayenne) à St Calais du Désert - PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE INTERDITS Pêche en marchant dans l'eau Pêche linterdite du 13 mars au 30 avril inclus pour la protection de la truite fario Pêche depuis les barrages (pêche à la ligne) Autres modes et procédés de pêche - 1 seule ligne montée sur canne munie de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus a mouches at lisation des engins sur le dépassant pas 2 litres - utilisation des engins sur le domaine public fluvial sur la rivière la Mayenne à Laval et Martigné su Mayenne et sur les plans d'eau du Bordage et de l'Courbe à Origné Pêche en marchat dans l'artite fario autorisée à une seule ligne montée sur canne sur une distance de 50 m en aval des cuvrages Domaine privé : autorisée à une seule ligne montée sur canne sur une distance de 50 m en aval de tout barrage ou écluse	Salmonidés						
- 1 seule ligne montée sur canne munie de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus et 6 balances à écrevisses et 1 bouteille ou 1 carafe ne dépassant pas 2 litres Cas particulier (voir dispositions aux articles 9,10 et 11 de l'arrêté susvisé) l'Ernée à Andouillé et le ruisseau du Teilleul (affluent de la rivière la Mayenne) à St Calais du Désert Pêche en marchant dans l'eau Pêche depuis les barrages (pêche à la ligne) Pâche a voir les interdites ou éches Autres modes et procédés de pêche - 1 seule ligne montée sur canne munie de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus montées sur canne e dépassant pas 2 litres - tilisation des engins sur le domaine public fluvial (interdits sur le domaine privé) - parcours « no kill » sur la rivière la Mayenne à Laval et Martigné su Mayenne et sur les plans d'eau des Erveux à Villiers Charlemagne - réglementation spécifique sur les plans d'eau des Erveux à Villiers Charlemagne - réglementation spécifique sur les plans d'eau des Erveux à Villiers Charlemagne - réglementation spécifique sur les plans d'eau des Erveux à Villiers Charlemagne - réglementation spécifique sur les plans d'eau des Erveux à Villiers Charlemagne - réglementation spécifique sur les plans d'eau des Erveux à Villiers Charlemagne - réglementation spécifique sur les plans d'eau des Erveux à Villiers Charlemagne - réglementation spécifique sur les plans d'eau des Erveux à Villiers Charlemagne - réglementation spécifique sur les plans d'eau des Erveux à Villiers Charlemagne - réglementation spécifique sur les plans d'eau des Erveux à Villiers Charlemagne - réglementation spécifique sur les plans d'eau des Erve	Sandre, brochet, black-bass	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
Cas particulier (voir dispositions aux articles 9,10 et 11 de l'arrêté susvisé) Pêche en marchant dans l'eau Pêche depuis les barrages (pêche à la ligne) Pâche depuis les barrages (pêche à la ligne) Autres modes et procédés de pêche Pâche sur les plans d'eau visés à l'article 9 - 2) - parcours « no kill » sur les rivières la Sarthe à St pierre des Nids, l'Ernée à Andouillé et le ruisseau du Teilleul (affluent de la rivière la Mayenne à Laval et Martigné su Mayenne et sur les plans d'eau des Erveux à Villiers Charlemagne - réglementation spécifique sur les plans d'eau du Bordage et de l'arrêté susvisé Domaine public fluvial : interdite sur les barrages et écluses compris sur une distance de 50 m en aval des ouvrages Domaine privé : autorisée à une seule ligne montée sur canne sur une distance de 50 m en aval de tout barrage ou écluse Voir les interdictions prévues à l'article 12 de l'arrêté susvisé	Cas général		e 2 hameçons ou de - 4 lignes au plus montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus				
(voir dispositions aux articles 9,10 et 11 de l'arrêté susvisé) Parcours « no kill » sur les rivières la Sarthe à St pierre des Nids, l'Ernée à Andouillé et le ruisseau du Teilleul (affluent de la rivière la Mayenne) à St Calais du Désert PROCÉDÉS ET MODES Pêche en marchant dans l'eau Pêche depuis les barrages (pêche à la ligne) Pêche depuis les barrages (pêche à la ligne) Autres modes et procédés de pêche Voir les interdictions prévues à l'article 12 de l'arrêté susvisé domaine privé) - parcours « no kill » sur la rivière la Mayenne à Laval et Martigné su Mayenne et sur les plans d'eau des Erveux à Villiers Charlemagne - réglementation spécifique sur les plans d'eau du Bordage et de l'Courbe à Origné Domaine privé : autorisée sur les barrages et écluses compris sur une distance de 50 m en aval de tout barrage ou écluse Voir les interdictions prévues à l'article 12 de l'arrêté susvisé		·					
Pêche en marchant dans l'eau pêche interdite du 13 mars au 30 avril inclus pour la protection de la truite fario Domaine public fluvial : interdite sur les barrages (pêche à la ligne) Oomaine privé : autorisée à une seule ligne montée sur canne sur une distance de 50 m en aval des ouvrages Domaine privé : autorisée à une seule ligne montée sur canne sur une distance de 50 m en aval des ouvrages Domaine privé : autorisée à une seule ligne montée sur canne sur une distance de 50 m en aval de tout barrage ou écluse voir les interdictions prévues à l'article 12 de l'arrêté susvisé	(voir dispositions aux articles	- parcours « no kill » sur les rivières la Sarthe à St pierre des Nids, l'Ernée à Andouillé et le ruisseau du Teilleul (affluent de la rivière	 parcours « no kill » sur la rivière la Mayenne à Laval et Martigné sur Mayenne et sur les plans d'eau des Erveux à Villiers Charlemagne réglementation spécifique sur les plans d'eau du Bordage et de la 				
Pêche en marchant dans l'eaupêche interdite du 13 mars au 30 avril inclus pour la protection de la truite farioPêche depuis les barrages (pêche à la ligne)autorisée à une seule ligne montée sur canne sur une distance de 50 m en aval de tout barrage ou écluseDomaine public fluvial : interdite sur les barrages et écluses compris sur une distance de 50 m en aval des ouvragesDomaine privé : autorisée à une seule ligne montée sur canne su une distance de 50 m en aval de tout barrage ou écluseAutres modes et procédés de pêchevoir les interdictions prévues à l'article 12 de l'arrêté susvisé							
Pêche depuis les barrages (pêche à la ligne)autorisée à une seule ligne montée sur canne sur une distance de 50 m en aval de tout barrage ou écluseDomaine public fluvial : interdite sur les barrages et écluses compris sur une distance de 50 m en aval des ouvrages Domaine privé : autorisée à une seule ligne montée sur canne su une distance de 50 m en aval de tout barrage ou écluseAutres modes et procédés de pêchevoir les interdictions prévues à l'article 12 de l'arrêté susvisé		pêche interdite du 13 mars au 30 avril inclus pour la protection de					
pêche	Pêche depuis les barrages	autorisée à une seule ligne montée sur canne sur une distance de	compris sur une distance de 50 m en aval des ouvrages Domaine privé : autorisée à une seule ligne montée sur canne sur				
RÉSERVES DE PÊCHE TEMPORAIRES (voir article 13 de l'arrêté susvisé)	-	<u>'</u>					

RÉSERVES DE PÊCHE TEMPORAIRES (voir article 13 de l'arrêté susvisé)